

des négociations, de permettre au ministre intéressé, dans ce cas le ministre des Postes, d'exprimer un point de vue bien différent de celui qu'ont exprimé les représentants du gouvernement tout au long des négociations? Est-ce la politique gouvernementale?

**L'hon. M. Kierans:** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le ministre demande la parole pour une question de privilège.

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai signalé lors de nombreuses entrevues, les Postes du monde entier éprouvent de grandes difficultés depuis quelques années et cela est attribuable au fait que les gouvernements n'ont pas tenté d'améliorer les ressources humaines et matérielles durant les dernières générations comme ils auraient dû le faire. Toutefois, les conditions de travail, comme l'a signalé le juge Montpetit, ainsi que les échelles de salaires se sont sensiblement améliorées, mais les Postes n'offrent pas les mêmes possibilités d'avancement et d'apports créateurs que d'autres domaines. Voilà pourquoi, le ministère des Postes tente de moderniser ces choses et de prévoir les cas qui...

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, puis-je alors demander au premier ministre suppléant si le gouvernement a pour politique de permettre au ministre chargé du ministère intéressé, le ministre des Postes, d'exprimer à une étape critique des négociations, des vues sensiblement différentes, selon le premier ministre suppléant, de celles des représentants du gouvernement à la table des négociations?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté le ministre des Postes et je suis d'accord avec lui. Je ne crois pas que ses propos nuisent en quoi que ce soit aux négociations en cours.

**M. l'Orateur:** Le député de York-Sud.

**L'hon. M. Lambert:** Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** L'honorable représentant d'Edmonton-Ouest soulève la question de privilège.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège pour signaler

au ministre des Postes et au premier ministre suppléant que ce ne sont pas là les propos que le ministre des Postes a tenus au sujet de la situation aux Postes, dont il a fait état dans son discours et sur laquelle les questions ont porté. C'est nettement altérer la vérité.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. De toute façon, l'honorable représentant d'Edmonton-Ouest sait qu'il est difficile de soulever la question de privilège à propos de l'exactitude du compte rendu d'une déclaration. Comme les députés s'en rendront vite compte, il va sans dire qu'une difficulté se pose lorsqu'il y a des questions sur des déclarations que des ministres auraient faites à l'extérieur de la Chambre. Nous divergeons d'opinion sur ce qui a été dit et sur ce qui n'a pas été dit. Le ministre des Postes a posé la question de privilège; le député l'a fait lui aussi et, à mon avis, il n'y a pas eu grand progrès en général. Je ferais bien, je pense, de donner la parole au député d'York-Sud.

**L'hon. M. Stanfield:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je vous ferai observer en toute déférence qu'il n'existe aucun problème puisque le ministre des Postes n'a vraiment pas nié les paroles que je lui avais attribuées.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

POSSIBILITÉ D'UNE GRÈVE GÉNÉRALE—LA POSITION DES NÉGOCIATEURS DU GOUVERNEMENT—REPRISE DES NÉGOCIATIONS

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au président du Conseil du Trésor une question relative aux négociations. Elle vient à la suite d'une réponse faite par le premier ministre suppléant. Il est important, je crois, tant pour les gens que pour les employés des Postes, de connaître les faits et le premier ministre suppléant ne les connaît peut-être pas. Le Conseil du Trésor a-t-il pris le parti, pendant les négociations, d'appuyer les recommandations du président de la commission de conciliation, le juge Lippé, ou celles de son représentant à cette commission, M. Keith Campbell?

**L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):** Celles des deux, monsieur l'Orateur.

**M. Lewis:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Compte tenu de la réponse du ministre et du fait de la différence considérable entre la recommandation du juge